

Les crédits

que fiscale qui ruine peu à peu les familles des travailleurs du Canada.

Entre 1984 et 1991, l'impôt sur le revenu des familles pauvres de petits salariés a augmenté de 60 p. 100. Dans le cadre de la prétendue réforme fiscale des conservateurs, l'ensemble des impôts sur le revenu a augmenté de 60 p. 100 pour les familles de petits salariés, tandis que les familles à revenu élevé voyaient leur impôt sur le revenu diminuer de 6,4 p. 100.

M. Belsher: Combien de familles ne paient plus d'impôt sur le revenu?

Mme Copps: Il n'est donc pas étonnant que le sondage d'opinion publique publié hier révèle que les Canadiens n'ont aucune confiance en la capacité du gouvernement actuel d'égaliser le fardeau fiscal, car ils ont vu six années d'exploitation des familles pauvres de salariés et six années de hausses de revenu pour les familles à revenu élevé.

Voyons donc une mesure en particulier des conservateurs. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aura très bientôt l'occasion de présenter une autre version recyclée de son programme de service de garde d'enfants. Je pense que ce sera la sixième ou septième version de la promesse faite en 1984.

Je voudrais que le gouvernement nous dise pourquoi, dans le contexte de sa politique de service de garde d'enfants, il continue de favoriser un régime de déductions fiscales qui profite bien davantage aux Canadiens à revenu élevé qu'aux Canadiens à faible revenu.

Quand on parle de distribuer aux parents qui travaillent des prestations pour payer des services de garde convenables pour leurs enfants, il faudrait sûrement les distribuer principalement aux familles qui ont le plus besoin d'aide.

Je ne comprends pas un régime fiscal en vertu duquel le contribuable gagnant 60 000 ou 80 000 \$ par année a droit à plus d'aide pour mettre ses enfants en garderie qu'une famille qui en gagne 30 000 ou 40 000 \$. J'espère que dans le cadre de son nouvel ensemble de réformes, le ministre transformera les déductions fiscales en crédits d'impôt de sorte que les familles ayant vraiment besoin d'aide pour le financement des services de garde d'enfants en obtiennent. Ce n'est qu'un aspect du problème dont nous traiterons de façon plus détaillée dans certaines des interventions à venir.

[Français]

Je pense, monsieur le Président, avant d'examiner en détail les problèmes qu'on a, on voit que le système du

salaire minimum est honteux. La réponse du ministre du Travail, donnée à la Chambre aujourd'hui, est honteuse car on y prétend que le Canada, le gouvernement fédéral, a le salaire minimum le pire de toutes les provinces et territoires du Canada. Le ministre a accepté ce fait en disant que cela ne touche que 1,3 p. 100 de la population. Mais, monsieur le Président, que cela touche une personne, 1 000 personnes ou 100 000 personnes, l'injustice qui existe au niveau du salaire minimum est tout à fait inacceptable!

Il y a dix ans, le Canada, le fédéral était à l'avant-garde dans sa politique de salaire minimum. Maintenant, on est même pire que la province de la Colombie-Britannique, celle de Terre-Neuve et toutes les provinces dont le salaire minimum est plus élevé que celui du gouvernement fédéral, lequel n'a pas touché à son salaire minimum qui est fixé à 4 \$ depuis 1986.

Je pose la question suivante aux députés: Est-ce que vous pouvez attendre quatre ans avant d'avoir une augmentation de salaire? Je pense que vous ne seriez pas prêts à attendre quatre ans. Alors, il est tout à fait inacceptable de le dire à ceux dont le salaire est au niveau du salaire minimum, quel qu'en soit le nombre. Je crois également que le ministre du Travail devrait éclaircir les commentaires qu'il a faits à la Chambre, à savoir que, puisque cela touche les gens qui travaillent à temps partiel, on ne veut pas éliminer d'emplois à temps partiel. Est-ce qu'on veut faire des femmes des esclaves du salaire, monsieur le ministre, parce qu'en les forçant à travailler à 4 \$ l'heure, c'est quasiment un salaire. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole de la députée est écoulé. Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai une observation et une question. Je félicite ma collègue, la députée de Hamilton-Est, de son excellent discours. Elle a parlé du salaire minimum et elle a dit que le gouvernement fédéral aurait dû montrer la voie au lieu d'être à la remorque des provinces. Elle avait commencé à dire, lorsque son temps de parole a expiré, que la plupart des personnes au salaire minimum étaient des femmes. Je voudrais lui demander si elle pourrait terminer sa déclaration à ce sujet pour nous éclairer davantage.

Elle a également mentionné un document qu'elle désirait déposer. Certains députés s'y sont opposés. Je me demandais si elle ne pourrait pas nous donner le contenu de ce document si elle en a le temps.